



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/099
Grand Port Maritime du Havre

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société HIVORY, 124 Boulevard de Verdun – 92 400 COURBEVOIE, SIREN n° 838 867 323, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-171 le 12/05/2020, portant sur la dépendance du domaine public située au Parc des Falaises, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, destinée à l'exploitation d'une antenne-relais.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article 221 de la loi ELAN n°2018-1021 du 23 novembre 2018 qui exonère de toute mise en publicité les occupations destinées à l'exploitation d'un réseau de communication électronique ouvert au public.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain d'une superficie de 271 m².
Durée de la convention : 3 ans à compter du 28/08/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.